

## Entreprises mécènes, un engagement citoyen



### **Le mécénat d'entreprise : un choix stratégique**

Le mécénat présente de nombreuses opportunités pour les entreprises : différenciation de la concurrence, fédération des salariés en quête de sens, fidélisation de clients à la recherche d'une consommation plus responsable, incarnation des valeurs propres à l'entreprise, ou valorisation de la politique de responsabilité sociale. Le mécénat devient alors un choix stratégique et l'expression de la liberté d'entreprendre.

Cette évolution des mentalités a été accompagnée par le législateur. En effet, depuis 2003, le mécénat des entreprises ouvre droit à une réduction fiscale de 60 % du montant du don, dans la limite de 5 % du CA HT.

Ces 15 dernières années ont connu une transformation considérable et une forte progression du mécénat des entreprises. En ayant presque doublé depuis la fin des années 90, le budget des entreprises consacré au mécénat représentait en 2005 un milliard d'euros (chiffres Admical). Deux autres tendances se dessinent : le mécénat n'est plus réservé qu'aux seules grandes entreprises puisque plus de la moitié d'entre elles sont des PME et 57 % des entreprises mécènes sont implantées en région. Enfin, on constate de plus en plus que le mécénat des entreprises s'inscrit dans la durée et se démarque d'une décision conjoncturelle et du don occasionnel.

### **Du côté des fondations d'entreprise**

Preuve en est, la forte croissance des créations de fondations d'entreprise : au nombre de huit en 2003, on en comptait 43 en 2006. Qu'il s'agisse de fondations d'entreprise ou de fondations sous égide créées par des entreprises, celles-ci se sont multipliées sous une double impulsion, celle du corpus législatif plus incitatif, mais aussi celle de la société civile qui attend de l'entreprise qu'elle joue un rôle plus large que celui d'agent économique.

La décision pour une entreprise de créer une fondation ne se réduit pas aux seules incitations fiscales. Elle se situe toujours au croisement d'une sensibilité personnelle - celle du dirigeant - et de la culture de l'entreprise.

La création d'une fondation bénéficie à la société civile. Mais pas seulement. En retour, elle permet à l'entreprise d'aborder des territoires qui ne sont pas les siens, d'explorer d'autres milieux et de rapporter au sein de l'entreprise des idées nouvelles glanées au fil des expériences et des rencontres. Elle est un moyen de créer de la proximité avec différents corps de la société.

### **Quelques bonnes raisons de créer une fondation**

Motiver les parties prenantes d'une entreprise autour de son mécénat peut prendre différentes formes.

**STRASBOURG  
PLACE FINANCIÈRE,  
COLLOQUES**

L'association a organisé ces derniers mois, les manifestations suivantes :

- lundi 17 septembre déjeuner-débat avec le Consul général de Pologne Piotr Szymanowski
- lundi 15 octobre déjeuner-débat avec François Rosier sous-directeur à la FFSA (Fédération Française des Sociétés d'Assurance)
- mardi 20 novembre, colloque sur « Les Fraudes Financières » avec des représentants de TRACFIN, de l'AMF, du SRPJ, de l'Ordre régional des Experts-Comptables d'Alsace, du Barreau de Paris, de la délégation régionale de la Fédération Bancaire Française et le soutien de la CCI de Strasbourg et du Bas-Rhin
- jeudi 22 novembre, dîner-débat en partenariat avec l'AFTE (Association Française des Trésoriers d'Entreprise) et la participation de Jean-Paul Betbeze, chef économiste et directeur des études du Crédit Agricole
- lundi 26 novembre, déjeuner-débat avec Caroline Weber, Directeur Général de Middenext

**NOS ADHÉRENTS  
NOUS INFORMENT**

Les cabinets PricewaterhouseCoopers (auteur du Mémento Comptable - édition F. Lefebvre), TLS et Landwell, en partenariat avec la Fondation IECS, Les Échos et la DFCG organisent leur conférence annuelle « Arrêté des Comptes » sur l'essentiel de l'actualité 2007 sous forme de questions/réponses et d'interviews-vidéo d'institutionnels (CNC, Conseil d'État, DLF), de représentants d'entreprises et de personnalités internationales (IASB, Commission Européenne) jeudi 13 décembre 2007 de 14h à 18h30 à l'IECS.

Il peut s'agir de rassembler les équipes autour d'un projet commun, notamment quand elles sont éclatées sur de nombreux sites, ou qu'il faut concilier unicité de la marque et autonomie juridique des exploitants.

L'objectif peut être aussi celui de s'intégrer localement au tissu social. C'est le cas de nombreuses entreprises, notamment internationales, qui éprouvent le besoin de signifier leur intérêt pour la communauté et leur implication dans ses problèmes. Quand il s'agit de promouvoir un métier, un savoir faire, c'est le mécénat de compétence qui vise alors à attirer des jeunes, à les former. La promotion des grandes écoles procède de cette démarche. Plusieurs entreprises se regroupent dans une fondation qui porte le nom de l'école et distribue des bourses à des étudiants ou des chercheurs.

Depuis quelques années enfin, les fondations s'inscrivent dans une perspective plus large de développement durable étendue à l'ensemble des activités de l'entreprise. Elles se situent à la croisée des problématiques sociales, économiques et environnementales, et privilégient l'intérêt général avant l'intérêt particulier.

**Pourquoi créer une fondation sous égide**

Les entreprises qui choisissent de créer une fondation peuvent se placer sous l'égide de la Fondation de France quand elles ont le souci de profession-

naliser leur démarche. La Fondation de France leur apporte tous les services nécessaires à la création et à la gestion.

Bien évidemment, services juridique et financier existent dans l'entreprise, mais les faire intervenir implique pour eux déperdition d'énergie et de coût sur un domaine hors de leur champ d'activité.

Quel que soit leur objet, la Fondation de France est à même de leur proposer des programmes d'action qui leur évitent recherche, tri, sélection, suivi.

Enfin, la Fondation de France permet aux responsables de la fondation créée par l'entreprise, de s'impliquer dans des structures qui agissent quotidiennement dans le « non lucratif », un état d'esprit qui n'est pas celui de l'entreprise. Elle permet à ces responsables de vivre plus facilement dans un univers en quelque sorte bipolaire, celui de faire du profit et celui de le distribuer.

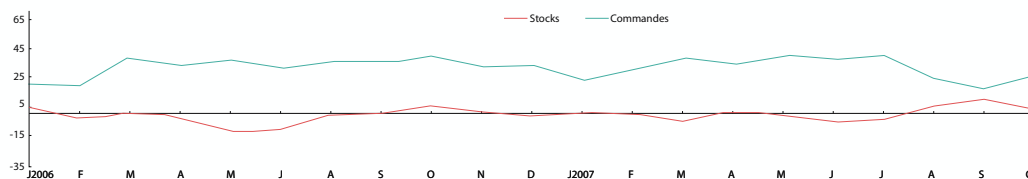
**Frédéric Merelle**  
Délégué régional  
Lorraine Alsace  
10 rue Sainte - Marguerite  
67000 Strasbourg  
03 88 22 78 68  
[www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)



**L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE**

SITUATION DES CARNETS ET DES STOCKS DE PRODUITS FINIS  
TENDANCES RÉGIONALES ALSACE (DÉCEMBRE 2007)

(source : Banque de France Strasbourg)



Les textes publiés dans cette lettre n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs